

Semaine européenne de la réduction des déchets

Le SYCTOM invite à une large concertation pour son nouveau plan de prévention des déchets 2010-2014

« Réduire la quantité de déchets, c'est la priorité. Tous les acteurs, toutes les bonnes volontés doivent maintenant se mobiliser pour parvenir aux objectifs européens, nationaux et régionaux le plus tôt possible. Ce sont des objectifs ambitieux, et aucune bonne idée, aucune énergie positive ne sera de trop pour y arriver. Le Plan de prévention adopté par le SYCTOM en 2004 a déjà porté ses fruits mais nous devons aller plus loin et plus vite ! C'est pourquoi je propose à tous les acteurs des déchets sur notre territoire (institutions, associations, habitants...), de participer à l'élaboration du nouveau plan de prévention 2010-2014 du SYCTOM au sein d'un comité de pilotage qui sera créé pour l'occasion » déclare François Dagnaud, Président du SYCTOM.

Bilan du premier plan de prévention des déchets : moins 7% en 6 ans

Lancé en 2004, soit 5 ans avant la Loi Grenelle, ce premier plan de prévention et de réduction des déchets à la source portait sur une période de 6 ans. C'était alors une initiative pionnière pour enrayer l'augmentation constante des déchets ménagers. Ils étaient passés de 403 kg/hab./an en 1993 à 486 kg en 2003, soit plus 20% en 10 ans.

L'objectif affiché était de diminuer de 300 000 tonnes les quantités d'ordures ménagères traitées en centres de stockage ou en usines d'incinération. Le SYCTOM a suscité de nombreuses actions auprès des habitants et des collectivités.

Il a également accentué ses efforts pour mieux valoriser les déchets apportés en fonction de leur nature, conformément à la hiérarchisation des modes de gestion des déchets définie depuis par la Loi Grenelle 1. En 6 ans, la quantité de déchets ménagers produits a baissé de 7%, diminuant de 34 kg par habitant.

Ce premier plan aura permis à la fin de l'année de détourner de l'incinération et de l'enfouissement plus de 210 000 tonnes. L'objectif de 300 000 tonnes sera largement dépassé dès la mise en service de la première unité de méthanisation en Seine-Saint-Denis prévue en 2013.

Un nouveau plan en préparation pour la période 2010-2014

Ces efforts doivent être poursuivis et amplifiés. Un nouveau plan de prévention et de valorisation sera proposé pour la période 2010-2014. Elle correspondra à la première échéance du PREDMA et de la loi Grenelle (- 7 % de déchets ménagers d'ici 5 ans).

Afin de recueillir les avis, idées et propositions des différents acteurs, le SYCTOM vient de proposer la création d'un comité de pilotage pour élaborer ce plan dans la plus large concertation.

Contacts :

Christelle Pichon – Direction de la communication – Tél. 01 40 13 17 63 – portable : 06 07 18 82 24 – pichon@syctom-paris.fr

Martine Cartier - Service presse - Tél : 01 39 27 19 11 - Mobile : 06 15 23 28 59 - martine.cartier@cartier-conseil.fr

